



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Pièce jointe I Liste des participations et des collaborations intercommunales des communes concernées par la fusion.

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
Sociétés anonymes							
BKW Eerngie SA (Capital-actions de CHF 132'000'000.—)			X		X	X	La commune d'Erguël reprendra les 3'200 actions de la commune de Saint-Imier et les 200 actions de la commune de Courtelary d'une valeur nominale de CHF 2.50
Centre de Technologies Microtechniques SA (CTM SA) (Capital-actions de CHF 102'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les actions de la commune de Saint-Imier qui détient le 98% du capital-actions.
CLIENTIS – Caisse d'Epargne Courtelary SA (CEC) (Capital-actions de CHF 50'000.—)	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les actions des 5 anciennes communes.
Compagnie du chemin de fer régional de Tramelan à Tavannes (Capital-actions de CHF 500'000.—)					X		La commune d'Erguël reprendra les 5 actions d'une valeur nominale de CHF 200.00 détenues par la commune de Courtelary
Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, Berne – Loetschberg - Simplon (Capital-actions de CHF 50'600'000.—)					X	X	La commune d'Erguël reprendra l'action de valeur nominale CHF 500.00 détenue par la commune de Courtelary.
CRESCENTIA SA (Capital-actions de CHF 3'000'000.—)			X				La commune d'Erguël reprendra les actions de la commune de Saint-Imier, actionnaire unique. Le Conseil municipal constituera le Conseil d'administration.
DIAPASON SA (Société immobilière) (Capital-actions de CHF 340'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les actions de la commune de Saint-Imier qui détient le 58,8% du capital-actions.
DIATEL SA (Capital-actions de CHF 200'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les actions de la commune de Saint-Imier qui détient le 70.45% du capital-actions.
EAU-Vallon SA (Capital-actions de CHF 1'000'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra la moitié du capital-actions actuellement détenus par la commune de Saint-Imier.
Eoliennes La Joux-du-Plâne – L'Echelette Sàrl (Capital social de CHF 75'000.-)		X				X	La commune d'Erguël reprendra les actions de la commune de Sonvilier qui détient une part sociale de CHF 3'000.-.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
ERGUËL SPORTS SA (Capital-actions de CHF 2'106'000.—)	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les actions des 5 anciennes communes pour totaliser 82,3% du capital-actions.
JBEole SA (Capital-actions de CHF 433'425.—)		X				X	La commune d'Erguël reprendra les actions de la commune de Sonvilier qui détient une part du capital de CHF 3'585.—
Le Progrès SA (société immobilière) (Capital-actions de CHF 150'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 1/3 du capital-actions actuellement détenu par la commune de Saint-Imier.
Parc Technologique Saint-Imier SA (Capital-actions de CHF 300'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 2/3 du capital-actions actuellement détenus par la commune de Saint-Imier.
Renan se chauffe SA (Capital-actions de CHF 100'000.—)	X						La commune d'Erguël reprendra les 20 actions d'une valeur nominale de CHF 1'000.— actuellement détenues par la commune de Renan.
SACEN SA (Capital-actions de CHF 100'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 111 actions d'une valeur nominale de CHF 100.— actuellement détenues par la commune de Saint-Imier.
Société des Chemins de Fer Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil SA (Capital-actions de CHF 250'000.—)	X		X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les 739 actions d'une valeur nominale de CHF 100.— actuellement détenues par la commune de Saint-Imier (735), de Courtelary (2), Cormoret (1) et Renan (1).
Société des Forces électriques de la Goule SA (Capital-actions de CHF 3'500'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 7 actions d'une valeur nominale de CHF 250.— actuellement détenues par la commune de Saint-Imier.
Théâtre Palace S.A., Bienne (Capital-actions de CHF 7'600'000.—)					X		La commune d'Erguël reprendra les 500 actions détenues actuellement par la commune de Courtelary.
The Swatch Group (Capital-actions de CHF 132'007'500.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 500 actions d'une valeur nominale de CHF 0.45 actuellement détenues par la commune de Saint-Imier.
VADEC SA (Capital-actions de CHF 18'000'000.—)	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les actions des 5 anciennes communes.
Viteos SA (Capital-actions de CHF 106'614'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 40 actions d'une valeur nominale de CHF 1'000.— actuellement détenues par la commune de Saint-Imier.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
Youtility SA (Capital-actions de CHF 5'500'000.—)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 300 actions d'une valeur nominale de CHF 100.— actuellement détenues par la commune de Saint-Imier.
Fondations							
Fondation Maison Chasseral – Les Savagnières (Construction et gestion de la Maison Chasseral – Les Savagnières)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations de la commune de Saint-Imier au sein de la Fondation.
Fondation Mémoires d'Ici (Centre de recherche et de documentation du Jura bernois)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations de la commune de Saint-Imier au sein de la Fondation.
Fondation La Pelouse (Organisation responsable de la crèche de la Pelouse et de l'Ecole à journée continue)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations de la commune de Saint-Imier au sein de la Fondation.
Fondation les Rameaux (Gestion du bâtiment des Rameaux qui accueille Mémoires d'Ici et le CEJARE)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations de la commune de Saint-Imier au sein de la Fondation.
Fondation Reine Berthe (Gestion du bâtiment du Relais culturel d'Erguël : CCL, Musée, bibliothèque)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations de la commune de Saint-Imier au sein de la Fondation. Le Conseil municipal incorpore est membre du Conseil de fondation.
Syndicats							
Syndicat pour l'encouragement des activités culturelles dans la région Biel-Bienne-Seeland-Jura bernois	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël remplacera les 5 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël	X	X	X			X	En cas de fusion, le syndicat sera dissout au profit du système de la commune siège. Villeret et La Ferrière pourront rester membres du même corps.
Syndicat des sapeurs-pompiers Centre-Vallon				X	X	X	En cas de fusion, le syndicat sera dissout au profit du système de la commune siège. Cortébert pourra rester membres du même corps.
Syndicat scolaire CoViCou				X	X	X	En cas de fusion, le syndicat sera dissout. Villeret pourra bénéficier des prestations scolaires de la commune d'Erguël moyennant le paiement d'un écolage.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs	X	X	X			X	Le syndicat doit être maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 3 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat pour l'épuration des eaux usées du bas-vallon de Saint-Imier (SEBV)				X	X	X	Le syndicat est maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 2 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze		X	X	X	X	X	Le syndicat est maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 4 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois	X	X	X	X	X	X	Le syndicat est maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 5 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat d'alimentation en eau potable de la chaîne du Chasseral (SECH)	X	X	X			X	Le syndicat est maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 3 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat des eaux de la Montagne du Droit (SEMD)	X	X				X	Le syndicat est maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 2 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat de l'école des Prés de Cortébert				X	X	X	Le syndicat est maintenu. La commune d'Erguël remplacera les 2 anciennes communes actuellement membres.
Syndicat d'alimentation en eau Cormoret-Courtelray				X	X		Le syndicat sera dissout en cas d'acceptation de la fusion et consolidé au sein de la commune d'Erguël.
Association							
Association bernoise de tourisme pédestre			X	X		X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Association des secrétaires communaux du Jura bernois	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Association des maires et présidents de bourgeoisie du district de Courtelary	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Association des communes suisses	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Association des communes bernoises	X		X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Association des Œuvres d'utilité publique du district de Courtelary (AOUP)	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
Centre-Jura	X	X	X	X		X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 4 anciennes communes membres.
Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE)			X			X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place de la commune de Saint-Imier.
Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP)	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Ecole de musique du Jura bernois	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Espace découverte Energie	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Espace Nordique d'Erguël	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Groupement des communes de montagnes				X		X	L'adhésion de la commune d'Erguël sera évaluée par les nouvelles autorités.
Jura-bernois.Bienne	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Jura bernois Tourisme	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes. (5.-/habitant)
Ligue pour la sauvegarde du patrimoine				X		X	L'adhésion de la commune d'Erguël sera évaluée par les nouvelles autorités.
Parc jurassien de la Combe-Grède			X	X		X	L'adhésion de la commune d'Erguël sera évaluée par les nouvelles autorités.
Parc régional Chasseral	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes. (4.-/habitant)
SASDOVAL - Service d'aide à domicile du Vallon de St-Imier	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
SSEVT				X		X	L'adhésion de la commune d'Erguël sera évaluée par les nouvelles autorités.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
Coopératives							
Coopérative Le Royal Tavannes					X	X	La commune d'Erguël reprendra la part sociale d'une valeur nominale de CHF 500. — actuellement détenues par la commune de Courtelary.
Société coopérative de l'aérodrome de Courtelary					X	X	La commune d'Erguël reprendra la part sociale d'une valeur nominale de CHF 500. — actuellement détenues par la commune de Courtelary.
Société Coopérative de construction de Renan	X					X	La commune d'Erguël reprendra les 25 parts sociales d'une valeur nominale de CHF 1'000. — actuellement détenues par la commune de Renan.
Société coopérative Hébron (établissement médico-social)			X			X	La commune d'Erguël reprendra les 68 parts sociales d'une valeur nominale de CHF 500. — actuellement détenues par la commune de Saint-Imier.
Autres organisations / contrats de collaboration							
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte du Jura bernois (APEA)	X	X	X	X	X	X	Aucune incidence sur la nouvelle commune (organisation cantonalisée)
Cercle de l'enseignement spécialisé du Vallon de Saint-Imier	X	X	X	X	X	X	Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël.
Collaboration alimentation régionale en eau potable	X	X	X	X	X	X	Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël.
Conférence régionale des Transports (CRT1)	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Convention concernant l'école secondaire de Saint-Imier	X	X	X				Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël
Copil des Maires (comité de fusion)	X	X	X	X	X		Sera dissout après la mise en place de la nouvelle commune d'Erguël ou en cas de refus de la fusion.
Espace jeunesse d'Erguël et plateforme prévention	X	X	X	X	X	X	Sera repris et géré à l'échelle la commune d'Erguël.
Déchets carnés	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël devient membre en lieu et place des 5 anciennes communes.
Déchetterie régionale de Saint-Imier		X	X			X	Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël.



Renan



Sonvilier



Saint-Imier



Cormoret



Courtelary

COMITE DE PILOTAGE FUSION

Sociétés / participations / partenariats	Renan	Sonvilier	Saint-Imier	Cormoret	Courtelary	Autres	Remarques
Délégué interjurassien à la jeunesse	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations des 5 anciennes communes.
PASS-Sports	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations des 5 anciennes communes.
Police administrative	X	X	X			X	Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël.
Promotions civiques	X	X	X	X	X	X	La commune d'Erguël reprendra les droits et obligations des 5 anciennes communes.
Regroupement agences AVS/AI/PC	X	X	X				Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël.
Regroupement scolaire Renan – Sonvilier	X	X					Sera repris et géré à l'échelle de la commune d'Erguël.
Service d'action sociale Courtelary (SASC)	X	X	(X)	X	X	X	Les anciennes communes quitteront le SASC pour former leur propre service de l'Action sociale.